

Compte rendu de la CSS du 6 juin 2016

Lieu : Sous-Préfecture de Lodève

Mme la Sous-Préfète ouvre la séance en indiquant l'ordre du jour :

Suite à l'arrêté modifiant la composition de la CSS qui a été envoyé à tous les participants invités, il est nécessaire de procéder à :

- la création du bureau de la CSS.
- la validation du règlement intérieur.

Deux sites sont concernés par cette Commission, le site de VMITP et l'ISDND exploitée par le Syndicat Centre Hérault dont les rapports annuels seront présentés.

Il est effectué un tour de table de l'ensemble des présents (feuille de présence jointe en annexe).

Mme La Sous-Préfète rappelle que seules les personnes invitées peuvent participer à cette commission.

Sur la question de la participation de la commune du Bosc, elle indique que la réglementation stipule que ce sont les communes d'accueil qui participent à la CSS, à savoir pour la présente, les communes de Soumont et Lodève.

Elle indique que toutes les personnes présentes aujourd'hui peuvent assister à la séance du jour.

Mme la Sous-Préfète ouvre l'ordre du jour

1. Création du bureau de la CSS

Le bureau est créé afin de préparer les ordres du jour de la CSS. Il n'est pas indispensable qu'il se réunisse physiquement, il est possible de faire passer par courriel les éléments afin de valider les ordres du jour.

Suite à un tour de table et une concertation au sein de chacun des collègues, la composition du bureau est arrêtée comme suit :

- Collège Etat : Mme Magali Caumon, Sous-Préfète
- Collège des Collectivités Territoriales : M. Daniel Valette, maire de Soumont
- Collège des associations : Mme Vanel, association ARPE
- Collège exploitant : M. Michel Rouvier pour VMITP et M. Michel Saintpierre, Président, pour le Syndicat Centre Hérault
- Collège salariés : Mme Christine Lacroux, pour VMITP et M. Arnaud Tajan, pour le Syndicat Centre Hérault.

2. Règlement Intérieur

Mme la Sous-Préfète donne lecture du contenu du Règlement Intérieur.

M. Losse s'interroge sur le pouvoir de décider du bureau en cas d'urgence. Mme La Sous-Préfète indique que le bureau est destiné à préparer l'ordre du jour de la commission et

qu'il n'a pas, comme la commission, de pouvoir de décision. La CSS est une instance d'information.

M. Labelle précise que compte tenu de la présence de deux sites au sein de cette commission, il y a deux représentants par collègue pour les exploitants et les salariés.

Il rappelle que seules les communes d'accueil ont un représentant au sein de ces instances ce qui explique que la commune du Bosc, qui est aussi concerné par ces deux installations, n'en fasse pas partie.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3. Bilan d'activité du site de VMITP

Mme Lacroux présente le rapport d'activité du site (le diaporama est joint en annexe du présent compte-rendu).

Questions :

- Comment est géré le bois stocké ? Des campagnes ponctuelles de broyage sont effectuées et le bois est repris pour aller dans des chaufferies dont celles de l'entreprise Rouvier. Des analyses sont effectuées sur chaque lot pour évaluer la qualité du gisement.

- Gestion de l'amiante ? Il y a un casier spécifique autorisé pour ces produits. Il faut noter une baisse significative des tonnages reçus depuis 2012 bien que le site reçoive de l'amiante de l'extérieur du territoire proche (ex : Corse)

- Alimentation en eau ? Le site était alimenté par l'ASA de l'Aubaygues. Suite aux intempéries de septembre dernier, le réseau a été coupé et une solution a pu être trouvée avec le CIEL pour l'alimentation en eau potable du site. La consommation en eau est difficile à établir, elle est de l'ordre de 5 000 m³/an.

- Gestion des poussières ? Un arrosage est effectué grâce à un tracteur, il n'est pas automatique actuellement.

- Sur le fait que certains piézomètres sont à secs ? M. Mourgues indique qu'il faut un hydrogéologue pour le contrôle des piézomètres.

Mme la Sous-Préfète indique que le suivi de cette question sur les piézomètres sera pris en compte.

M. Losse indique que hormis au démarrage et un problème avec la gestion du bois, il n'y a pas de soucis avec cette installation.

Plus aucune question n'étant posée, Mme la Sous-Préfète passe la parole à M. Saintpierre pour le bilan d'activité de l'ISDND.

M. Saintpierre précise que ce bilan reprend les deux dernières années depuis la précédente CSS et le premier trimestre 2016. Il s'appuie sur un diaporama joint au présent compte-rendu.

Il complète la présentation en mentionnant l'action de mise à disposition des sacs biodégradables aux rayons fruits et légumes des grandes et moyennes surfaces du territoire en septembre dernier qui est reconduite en ce mois de juin. L'objectif est double : anticiper l'interdiction des sacs de caisse et redynamiser le tri des biodéchets. La campagne a eu un impact sur le geste de tri puisque des augmentations significatives de biodéchets entrants sur la plate-forme de compostage sont constatées depuis.

Il précise que sur l'origine des incendies, des questions se sont posées compte tenu du moment où se déclaraient ces incendies (week end, nuit...). L'installation de la caméra thermique permet de contrôler cela très efficacement.

Une question sur le bâchage des camions qui n'est pas systématique est posée. M. Saintpierre indique que la consigne est donnée à tous les chauffeurs de poser un filet ou une bâche lors des transports. Des rappels réguliers sont effectués. Il ajoute également que tous les camions avec des bennes vertes ne sont pas du Syndicat Centre Hérault sur les routes du territoire. En cas de constat de ce type de dysfonctionnement, il est important de faire remonter rapidement l'information aux services du Syndicat Centre Hérault.

De même sur la vitesse des camions, la sécurité fait partie des priorités du Président, il rappelle que le Syndicat est engagé dans des démarches qualité qui intègrent la sécurité des agents et des usagers.

Sur une question du tri des biodéchets, M. Saintpierre expose le projet global du Syndicat en lien avec les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (taux de valorisation de 55 % en 2020, généralisation de la collecte séparée des biodéchets, diminution de l'enfouissement de 30 % en 2020)

- Relance de la collecte des biodéchets avec optimisation des collectes dont l'étude est lancée par le SCH pour les 3 Communautés de Communes

- Recherche de nouvelles filières de valorisation (textiles, plastiques, bois...)

- Programme de réhabilitation des déchetteries

- Stabilisation des déchets visant à réduire les quantités enfouies (même procédé que le compostage sans valorisation) et stabiliser la matière organique (moins de biogaz et d'odeurs)

Il ajoute également que la TGAP a augmenté fortement l'an dernier de 24 à 32€ /t.

Une étude sur la valorisation du biogaz en lien avec le géotube (traitement des eaux) est en cours. La valorisation du biogaz pourrait permettre une baisse de cette TGAP. La difficulté de mise en œuvre de ce projet est liée à la faible production de biogaz du site.

M. Vanel pose la question de la recherche d'un nouveau site pour succéder à l'ISDND actuelle.

M. Saintpierre indique que l'étude est en cours afin de pouvoir faire ressortir des zones susceptibles d'accueillir la future installation. Un Comité de Pilotage associant les élus de chacune des Communautés de Communes, les institutions partenaires et des associations suit l'avancée des travaux menée par le bureau d'études.

Sur la question du choix des associations, M. Saintpierre indique que ce sont des associations du territoire et du Département.

M. Mourgues conteste la légitimité de ce choix et ajoute que la fédération qu'il préside n'est pas associée et qu'il y aura un retour.

M. Saintpierre s'étonne de ces menaces alors que le SCH mène une action en concertation avec les associations et que ce type de réaction n'est pas de nature à travailler sereinement.

M. Losse indique qu'il est peut être préférable de travailler avec des associations qui ne sont pas impliquées directement aujourd'hui et qui auraient tendance à ne pas forcément être objectives sur le choix des zones.

Mme la Sous-Préfète indique que cette question sera évoquée avec le SCH.

A la question sur l'information sur le nouveau site, M. Saintpierre indique que les élus décideront et que pour le moment l'étude a pour but de faire ressortir plusieurs zones potentielles. La question de la maîtrise foncière du futur site se pose également.

M. Losse pose la question du stock de pneus, des matériaux terreux et des enrochements. Il indique également qu'une marre est présente à proximité du lieu d'intervention de l'entreprise et qu'il faut y faire attention.

M. Tajan apporte les éléments de réponse sur ces questions, les enrochements sont destinés aux travaux en cours du 3^{ème} casier, les matériaux terreux sont des stocks de terre issus du terrassement du site et qui serviront à la défense incendie. Les pneus issus du débâchage du site seront réutilisés lors de l'exploitation en protection des flancs du casier.

Le message sera rappelé à l'entreprise de faire attention à la marre située à proximité des lieux d'entreposage temporaire.

Mme Vanel indique que la collecte des biodéchets une fois par semaine ainsi que le nettoyage des bacs peuvent poser problème aux usagers.

M. Requi indique que la collecte passe deux fois sur les bacs collectifs. Il rappelle qu'il y a une étude d'optimisation en cours sur la collecte des biodéchets. Il ajoute que le nettoyage des bacs est de la responsabilité de chaque usager.

Mme Vanel souhaite qu'il y ait de la communication dans les écoles.

M. Saintpierre précise que c'est déjà le cas. Une animatrice au SCH est en charge de ces questions et en plus des interventions en classe des visites de sites sont organisées.

M. Mourgues souhaite qu'une visite des sites puisse être organisée.

Mme la Sous-Préfète indique que comme cela a déjà été le cas, la CSS peut être délocalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, elle lève la séance en indiquant que le compte rendu et les documents présentés lors de la séance seront envoyés à chacun des participants.

P/Le Préfet et par délégation
La Sous-préfète de Lodève



Magali CAUMON